

Communiqué de presse



PRÉFET DU JURA

Lons-le-Saunier, le 29 août 2017

Lâcher d'eau sur la rivière d'Ain dans la nuit du 29 au 30 août 2017

La situation météorologique et hydrologique actuelle entraîne depuis plusieurs semaines le développement d'algues sur le bassin versant de la rivière d'Ain et notamment la basse vallée.

La cellule d'alerte assurant la coordination des différents partenaires du Jura et de l'Ain autour de la rivière d'Ain s'est réunie le 29 août 2017, afin de définir les mesures à prendre pour améliorer les conditions écologiques de la rivière et notamment limiter le développement algal.

Ainsi un arrêté a été pris, autorisant un lâcher d'eau sur la rivière d'Ain depuis le barrage de Vouglans, qui se produira

Le mercredi 30 août de 00h00 à 06h00

Le lâcher d'eau portera progressivement le débit à l'aval du barrage d'Allement de 12,3 m³/s à 42 m³/s pendant 6 heures.

Chacun est invité à respecter les règles de prudence en particulier sur les accès aux îles basses qui peuvent être submergées.

Le stationnement sera interdit sur les berges et sur les îles du mercredi 30 août 2017 à 00h00 à 12h00 sur les communes jurassiennes suivantes :

- CERNON
- CHANCIA
- COISIA
- CONDES
- LECT
- MONTCUSEL
- THOIRETTE
- VESCLES

PRÉFECTURE DU JURA
8, rue de la préfecture
39030 LONS LE SAUNIER
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet www.jura.gouv.fr, rubrique « horaires »



@Prefet39